

Compte-rendu du Comité des Marais de Sacy Séance du jeudi 01^{er} juillet 2021

L'ordre du jour est le suivant :

Points d'information :

- 1. Prise de fonction de Mme Marion BEAUREPAIRE
- 2. Bilan des niveaux d'eau superficiels et souterrains au sein des Marais de Sacy
- 3. Plan de pâturage des buffles d'Asie : gestion et assistance en cours
- 4. Travaux de restauration écologique du marais communal de Labruyère
- 5. Travaux de restauration hydrologique du marais communal de Bersaleuse à Sacy-le-Grand
- 6. Projet de mesures compensatoires relatif au doublement de la RD 200 : état d'avancement et perspectives du plan de gestion des marais des Prés de Bourbon, Saint-Jean et de Bersaleuse
- 7. NATURA 2000 : contrats 2021 et perspectives

ÉCHANGES ET DISCUSSIONS

- 8. NATURA 2000 : révision du Document d'Objectifs, programmation de COPIL, marché d'assistance technique et scientifique
- 9. RAMSAR : recensement et planification des projets de valorisation du label
- 10. RAMSAR : projet d'acquisition et de restauration d'une maison et d'une cressonnière à Ladrancourt

M. PARIS ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence. Il s'agit du 1^{er} comité des Marais de Sacy sous sa présidence. Celui-ci est honoré d'occuper cette fonction et a le souhait de vouloir faire de ce comité, un espace de partage, d'échange et de consensus.

1. Bilan des niveaux d'eau superficiels et souterrains au sein des Marais de Sacy

Suite à la présentation du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE), se pose la question du financement des travaux dans le cadre du LIFE « Anthropofens ». En effet, dans le cadre de l'élaboration du PPRE, il est inclus une phase réglementaire qui intègre un dossier d'Autorisation Environnemental (DAE). Ce dossier permet de faire la démonstration auprès des services de l'état que le programme d'actions du PPRE est compatible avec les objectifs de préservation de la ressource en eau et des milieux humides. Cette phase réglementaire présente des délais incompressibles pouvant aller de 5 à 9 mois.

La question est de savoir quelle est la date butoir pour réaliser les travaux tout en bénéficiant des crédits financiers du programme LIFE.

Le LIFE s'étend sur la période 2020-2026. Une enveloppe financière est dédiée pour les travaux des Marais de Sacy sous maitrise d'ouvrage du SMOA. Néanmoins, pour s'assurer du maintien des crédits, il est proposé de se rapprocher du responsable du Programme LIFE.

Selon le calendrier prévisionnel de l'élaboration du PPRE, les travaux pourraient vraisemblablement débuter au cours de l'année 2023.

De nombreux travaux sont en cours ou seront réalisés au cours des prochains mois/années sur le Marais de Sacy (maitrise d'ouvrage : SMOA, du CEN Hauts-de-France, ...). Aussi, il est demandé que les acteurs et usagers des marais soient informés des initiatives de chacun.

De nombreuses actions sont entreprises au sein et autour des marais par de nombreux acteurs. Pour apporter une cohérence dans les actions, il a été proposé et convenu de mettre en place **des outils collaboratifs** afin d'informer régulièrement les parties prenantes. Ces outils peuvent prendre différentes formes : tableau EXCEL mis en ligne pouvant être modifié en temps réel et vu par tous, une cartographie en ligne des actions sur le marais, ...

2. Plan de pâturage des buffles d'Asie : gestion et assistance en cours

Dans le cadre du bilan, il est important de prendre en compte les éventuels effets collatéraux du pâturage des buffles. En effet, ces animaux rustiques se déplacent dans tous les milieux. Le potentiel risque est la dégradation d'habitat fragile et d'intérêt patrimonial par le piétinement. Cette observation doit être prise en compte lors de la pose des clôtures.

Selon les conclusions du bilan, le cheptel pourrait augmenter de manière à proposer ce service à plus d'exploitant et de propriétaire. Aussi, se pose deux questions :

- Des parcs en « dur » : c'est-à-dire de laisser des piquets sur les parcelles pour alléger la mise en œuvre. Ces piquets devront être bien visibles ;
- D'une convention de pâturage avec les usagers pour pérenniser cette action.

Le CEN HDF et le SMOA ont signé en 2020 une convention de pâturage. Cette convention pourrait être reprise et adaptée pour les propriétaires et les locataires.

3. Travaux de restauration écologique du marais communal de Labruyère

Dans le cadre de cette opération, le devis du titulaire précise que la valorisation des peupliers s'élève à 6 250 € HT pour 250 m³ et 3 780 € HT pour 270t de bois énergie. Par souci de transparence et d'équité, le produit de cette valorisation a été déduit du montant total des travaux. Pour mémoire, l'opération bénéficie d'une subvention de l'AESN à hauteur de 80%.

4. Travaux de restauration hydrologique du marais communal de Bersaleuse à Sacy-le-Grand

L'opération concerne deux secteurs au sein du marais communal de Bersaleuse. Au niveau de la location de Mme PESTEL située au Nord-Ouest, des « fuites » sont observées suite à l'embourbement d'une pelle hydraulique il y a de nombreuses années.

Cet accident rappelle et illustre les difficultés d'interventions au sein du marais et d'autant plus sur cette partie Nord du marais. Le comité des marais s'accorde sur le fait que les travaux doivent être encadrés et réalisés par des entreprises compétentes.

5. Projet de mesures compensatoires relatif au doublement de la RD 200 : état d'avancement et perspectives du plan de gestion des marais des Prés de Bourbon, Saint-Jean et de Bersaleuse

De nombreuses questions ont été posées concernant les adaptations du tracé : continuité entre Les Ageux et Monceaux, l'emplacement du passage à faune ...

Une réunion spécifique sur cette thématique sera organisée par le Conseil départemental de l'Oise.

6. NATURA 2000 : contrats 2021 et perspectives

De nombreux travaux ont été réalisés, sont en cours ou vont débuter. Il a été proposé de mettre au prochain ordre du jour un zoom sur l'ensemble des travaux : nature, temporalité, montant, ...

ÉCHANGES ET DISCUSSIONS

7. NATURA 2000 : révision du Document d'Objectifs, programmation de COPIL, marché d'assistance technique et scientifique

De nombreux sujets techniques ont été abordés (PPRE, pâturage, sentier pédagogique, etc...) au cours du comité. Il est parfois difficile de visualiser les travaux/actions à réaliser au regard des études réalisées. Aussi, il est proposé dans le cadre de l'animation, de réaliser des voyages d'étude. L'objectif de cette démarche est de s'inspirer des actions menées hors du territoire de manière à cerner les besoins, les attentes et les types des travaux à réaliser.

Les voyages d'étude devront se faire sur des sites comparables aux Marais de Sacy (ressource en eau, fréquentation, patrimoine écologique...)

8. RAMSAR : recensement et planification des projets de valorisation du label

Dans le cadre de la labellisation, il est important que la valorisation des actions mises en place sur les marais réponde à une charte graphique commune. Cette cohérence d'ensemble permet une meilleure visibilité.

La communication, la sensibilisation et l'information est l'axe prioritaire de la valorisation du label RAMSAR.

Toujours dans cette logique de cohérence et de synergie entre les acteurs du marais, il a été proposé d'élaborer **un plan de communication** à l'échelle des marais. Dans le cadre du plan de gestion de la partie départementale, le CEN-HDF a développé un axe communication. Il s'agit d'une base de travail sur laquelle le comité des marais de Sacy peut s'appuyer.

Le plan de communication doit émerger au cours de cette année 2021. Aussi il est proposé à partir de la rentrée de septembre de travailler en groupe de travail.

Ce document s'articulera autour de 4 axes :

- Etat des lieux de la communication, sensibilisation et information
- Définition des enjeux, des cibles et des objectifs
- Stratégie de communication : fiche action

Un planning des groupes de travail sera proposé à la rentrée pour établir le plan de communication.

9. RAMSAR: projet d'acquisition et de restauration d'une maison et d'une cressonnière à Ladrancourt

L'achat de la maison est acté par les membres du Comité des Marais de Sacy. Toutefois, une étude de faisabilité est à réaliser afin d'identifier les montants relatifs à la réhabilitation (mises aux normes), à l'entretien courant et au frais de fonctionnement.

Néanmoins, l'ensemble des participants s'accorde à dire que l'achat et l'entretien de la maison RAMSAR ne doivent pas être uniquement supportés par le SMOA. Dans le but d'incarner « La Maison RAMSAR » ou « La Maison des Marais », il serait pertinent que les collectivités locales et le département puissent contribuer financièrement à cette acquisition.

En l'absence de question supplémentaire, M. PARIS remercie les participants et lève la séance.

Le Président du Comité des Marais de Sacy,

Jean-Luc PARIS